



DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°008/2026 – 1.1 MP

Objet : CONTRAT DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser la maintenance et l'entretien de l'éclairage public ;

Vu la convention en date du 16/02/2026 de maintenance et d'entretien de l'éclairage public proposé par la Sarl LOUBIERE, 1070B ancien chemin de la voie ferrée – ZA des écluses – BP 31 – 84110 VAISON LA ROMAINE pour un montant de 6820 € HT soit 8184 € TTC ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention en date du 16/02/2026 de maintenance et d'entretien de l'éclairage public proposé par la Sarl LOUBIERE, 1070B ancien chemin de la voie ferrée – ZA des écluses – BP 31 – 84110 VAISON LA ROMAINE ;

ARTICLE 2 : Le montant annuel forfaitaire de la prestation de service s'élève à 6 820 € H.T soit 8 184 € TTC ;

ARTICLE 3 : La durée du contrat prend effet à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 28 février 2031.

Saint Laurent des Arbres, le **05 MARS 2026**.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL